

S.A. SCOP AAP TITI SERVICES
SA au capital social variable
7, rue Louis Blériot
44700 ORVAUT
SIREN 492 240 452 RCS NANTES

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 MAI 2026

Le vingt et un mai deux mille vingt-six, les associés de la SCOP AAP TITI SERVICES, société coopérative, anonyme à capital variable, se sont réunis à 17h30, 7 rue Louis Blériot à ORVAULT, en Assemblée Générale, sur convocation faite par le Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Boris COUILLEAU, en sa qualité de Président.

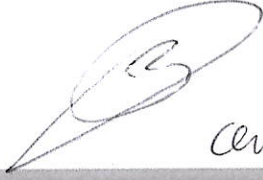
La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que 14 associés sont présents ou représentés sur un total de 20 associés.

En conséquence, l'assemblée ordinaire, réunissant plus que le quorum du cinquième requis par la Loi et les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il a été décidé d'utiliser un vote électronique via BALOTILO pour le vote des résolutions. Le vote a été ouvert le mardi 19 mai à 14h jusqu'au jeudi 21 mai à 20h30.

Selon l'article 27.6 des statuts de la SCOP Titi Services, l'assemblée ordinaire désigne les membres du bureau :

- Boris COUILLEAU, président du Conseil d'Administration,
- Gwénaél DELAYE, dans le rôle dans le rôle de secrétaire.

 le 21/05/26
certifié exact

Agence Maine et Loire – Beaucouze
50 av. Norbert Gerbier – 49070 Beaucouze
N° SIRET : 492 240 452 000 93
02 53 61 83 29

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport d'activité et financier du Conseil d'Administration
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225.38 du Code du Commerce
- Rémunération des comptes courants d'associés
- Sociétariat, admission Candidats : présence des nouveaux candidats, vote des nouveaux candidats, retraits d'associés
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Rémunération des jetons de présence,
- Affectation du résultat de l'exercice 2026
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie des convocations adressées aux associés,
- La feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport d'activité et financier établi par le Conseil d'Administration,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport d'activité et financier établi par le Conseil d'Administration, ainsi que les chiffres clés établis en amont de cette assemblée générale.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du président, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui font apparaître un résultat net bénéficiaire de 34 254,27€ les approuve tels qu'ils sont présentés par le président et le conseil d'administration.

Résolution soumise au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1

Résolution adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et accomplies par le président et le conseil d'administration.

L'assemblée générale donne au président et au conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice approuvé et de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Résolution soumise au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1

Résolution adoptée à l'unanimité

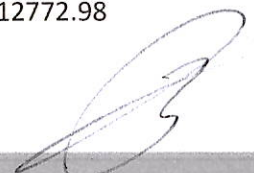
TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS ET CONSTATATION DES DIVIDENDES OCTROYES SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES

Le compte de résultat de cet exercice clos le 31 décembre 2025 fait apparaître un résultat net bénéficiaire de 34 254,27€.

Il y a un bénéfice distribuable au titre de l'année 2025 de 28 384,40€ réparti de la manière suivante :

- Part travail pour 45%, dans le cadre de l'accord dérogatoire de participation, soit 12772.98

- Réserves valant PPI pour 45%, soit 12772.98€, à savoir :



- Réserve légale pour 15 %
- Fonds de développement pour 30 %

- Dividendes pour 10 %, répartis entre les associés, soit 2828,44€

Conformément à la loi, il est rappelé, qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois exercices précédents

Résolution soumise au vote.

Pour : 17

Contre : 0

Ne se prononce pas : 2

Résolution adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : CALCUL DE LA VALEUR DE LA PART

L'AGO constate que le capital social à la clôture de l'exercice s'élève à 47 060€ et qu'au regard de l'actif net, à cette date, la valeur de la part sociale est égale à 20 €.

Résolution soumise au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1

Résolution adoptée à l'unanimité



CINQUIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL.

L'acquisition des parts sociales s'est effectuée selon le tableau joint en annexe page 5 de ce document.

De même, les associés pourront procéder à des augmentations de capital social par apport de numéraire.

Ils pourront aussi affecter la part travail acquise dans les exercices précédents, au capital social à la suite de la présente assemblée générale.

Cette résolution est soumise au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1

Résolution adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale approuve les conventions réglementées visées par l'article L.225-38 du code du commerce tels qu'elles sont présentées par le Président et le conseil d'administration.

Résolution soumise au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1

Résolution adoptée à l'unanimité



SEPTIEME RESOLUTION : REMUNERATION DES COMPTES COURANTS ASSOCIES.

L'assemblée générale décide de rémunérer les comptes courants d'associés au taux de 1 % pour l'exercice 2025.

Les associés salariés abondent chaque mois pour monter au capital, le reliquat à la clôture ne donne pas lieu à rémunération.

Résolution soumise au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1

Résolution adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION : DETERMINATION ENVELOPPE DES JETONS DE PRESENCE DISTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS POUR L'ANNEE 2026

Selon l'article 21 des statuts, il appartient à l'Assemblée générale de voter l'enveloppe annuelle des jetons de présences réparties entre les différents administrateurs.

Il est proposé de fixer le montant maximum de cette enveloppe à 2500€ pour l'exercice 2026. Ce montant comprend une enveloppe brute par réunion de 300 € à hauteur de 8 réunions déjà planifiées. Une marge étant laissée pour une réunion supplémentaire si cela s'avérait nécessaire dans le courant de l'exercice.

Résolution soumise au vote.

Pour : 15

Contre : 1

Ne se prononce pas : 3

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
TITI FLORIS	1			1	52,24%		52,24%
Salariés	18	1	3	14	47,76%	3,18%	44,58%
	19	1	3	15		3%	97%

Résolution adoptée à la majorité des voix exprimées

NEUVIEME RESOLUTION : ADMISSION D'ASSOCIES SALARIES

Sur proposition du conseil d'administration, la candidature de Madame Noëva BOINAUD est soumise à l'Assemblée Générale.

Candidature soumise au vote

Pour : 17

Contre : 1

Ne se prononce pas : 1

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
TITI FLORIS	1			1	52,24%		52,24%
Salariés	18	1	1	16	47,76%	2,81%	44,95%
	19	1	1	17		2,81%	97,19%

Résolution adoptée à la majorité des voix exprimées

DIXIEME RESOLUTION : ELECTION / RENOUELEMENT DE MANDATS ADMINISTRATEURS

Conformément aux statuts, le CA a proposé la candidature de Pierre Jandot et Noëva Boinaud pour les mandats d'administrateurs vacants, pour la durée restante. Leurs mandats arriveront à échéance lors de l'AGO d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

Candidat au poste d'administrateur vacant, remplace Gaëlle Batteur : **Pierre Jandot**

Candidature soumise au vote

Pour : 16

Contre : 1

Ne se prononce pas : 2

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
TITI FLORIS	1			1	52,24%		52,24%
Salariés	18	1	2	15	47,76%	2,99%	44,78%
	19	1	2	16		2,99%	97,02%

Résolution adoptée à la majorité des voix exprimées

ONZIEME RESOLUTION : ELECTION / RENOUELEMENT DE MANDATS ADMINISTRATEURS

Conformément aux statuts, le CA a proposé la candidature de Pierre Jandot et Noëva Boinaud pour les mandats d'administrateurs vacants, pour la durée restante. Leurs mandats arriveront à échéance lors de l'AGO d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Candidate au poste d'administrateur vacant : **Noëva Boinaud**

Candidature soumise au vote

Pour : 14

Contre : 3

Ne se prononce pas : 2

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
TITI FLORIS	1			1	52,24%		52,24%
Salariés	18	3	2	13	47,76%	8,96%	38,81%
	19	3	2	14		8,96%	91,05%

Résolution adoptée à la majorité des voix exprimées

DOUZIEME RESOLUTION : ELECTION / RENOUELEMENT DE MANDATS ADMINISTRATEURS

D'autre part, le mandat d'administrateur de Gwénaél DELAYE arrive à échéance. Elle présente sa candidature pour un nouveau mandat, qui arrivera à échéance lors de l'AGO d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Candidate au poste d'administrateur à renouveler : Gwénaél Delaye

Candidatures soumises au vote

Pour : 18

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1



Résolution adoptée à l'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolution soumise au vote

Pour : 18

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1

Résolution adoptée à l'unanimité

Boris COUILLEAU

Le Président

*certifié conforme
le 22/05/2016*



